



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 2405

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Les jeunes sont terriblement absents du projet de loi dit de cohésion sociale. Parce que les jeunes ne bénéficient pas du RMI ou de l'allocation de solidarité, ils sont exclus du projet de loi contre l'exclusion.

M. Philippe Legras. Glavany !

M. Michel Berson. Pourtant, officiellement, 600 000 jeunes sont demandeurs d'emploi; en réalité, ils sont un million en situation de chômage ou d'exclusion.

Depuis quelques années, l'exclusion des jeunes s'est élargie, s'est aggravée. Aujourd'hui, il s'agit d'un phénomène massif et durable.

Face à une telle situation, on s'attendait à ce que le Gouvernement crée dans la loi un véritable droit à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il y a renoncé parce que sa loi pour les pauvres est pauvre en moyens financiers. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Quand le Gouvernement comprendra-t-il qu'il n'y aura de lutte efficace contre la précarité et l'exclusion que lorsque les jeunes pourront accéder à un véritable statut social définissant leurs droits et leurs devoirs sur la base d'un contrat et leur garantissant, pendant la durée de leur parcours d'insertion, une autonomie financière ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. De l'inconvenant, monsieur le député, de ne pas transmettre le contenu des questions au Gouvernement !

M. Jean Glavany. C'est la règle !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pas le contenu, mais au moins le sujet des questions !

Le Gouvernement avait cru que votre question portait sur l'insertion des jeunes, notamment par l'expérience professionnelle pendant leurs études.

M. Jean-Yves Le Deaut. Où est Barrot ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je crois cependant pouvoir vous donner un élément de réponse important et je ne doute pas que le ministre du travail y apportera un complément. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le député, je veux vous dire que nous avons conclu, lors de la conférence nationale des jeunes, qu'un des moyens essentiels de garantir l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle était de faciliter le plus possible l'alternance dans leurs études.

M. Michel Berson. Cela n'a rien à voir avec la loi sur l'exclusion !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est la raison pour laquelle, dans la réforme de l'université, la création d'une unité d'expérience professionnelle est un point central autour duquel s'organise le reste des réponses.

Mme Frédérique Bredin. Où est Barrot ?

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Je ne doute pas que Jacques Barrot vous apportera les complements de reponse necessaires au cours du debat engage a l'Assemblee nationale. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

## Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Ma question s'adresse a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Les jeunes sont terriblement absents du projet de loi dit de cohesion sociale. Parce que les jeunes ne beneficent pas du RMI ou de l'allocation de solidarite, ils sont exclus du projet de loi contre l'exclusion.

M. Philippe Legras. Glavany !

M. Michel Berson. Pourtant, officiellement, 600 000 jeunes sont demandeurs d'emploi; en realite, ils sont un million en situation de chomage ou d'exclusion.

Depuis quelques annees, l'exclusion des jeunes s'est elargie, s'est aggravee. Aujourd'hui, il s'agit d'un phenomene massif et durable.

Face a une telle situation, on s'attendait a ce que le Gouvernement cree dans la loi un veritable droit a l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il y a renonce parce que sa loi pour les pauvres est pauvre en moyens financiers. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Quand le Gouvernement comprendra-t-il qu'il n'y aura de lutte efficace contre la precarite et l'exclusion que lorsque les jeunes pourront acceder a un veritable statut social definissant leurs droits et leurs devoirs sur la base d'un contrat et leur garantissant, pendant la duree de leur parcours d'insertion, une autonomie financiere ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche.

M. Francois Bayrou, ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. De l'inconvenient, monsieur le depute, de ne pas transmettre le contenu des questions au Gouvernement !

M. Jean Glavany. C'est la regle !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Pas le contenu, mais au moins le sujet des questions !

Le Gouvernement avait cru que votre question portait sur l'insertion des jeunes, notamment par l'experience professionnelle pendant leurs etudes.

M. Jean-Yves Le Deaut. Ou est Barrot ?

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Je crois cependant pouvoir vous donner un element de reponse important et je ne doute pas que le ministre du travail y apportera un complement. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le depute, je veux vous dire que nous avons conclu, lors de la conference nationale des jeunes, qu'un des moyens essentiels de garantir l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle etait de faciliter le plus possible l'alternance dans leurs etudes.

M. Michel Berson. Cela n'a rien a voir avec la loi sur l'exclusion !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. C'est la raison pour laquelle, dans la reforme de l'universite, la creation d'une unite d'experience professionnelle est un point central autour duquel s'organise le reste des reponses.

Mme Frederique Bredin. Ou est Barrot ?

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Je ne doute pas que Jacques Barrot vous apportera les complements de reponse necessaires au cours du debat engage a l'Assemblee nationale. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Berson Michel](#)

**Circonscription** : - SOC

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2405

**Rubrique** : Politique sociale

**Ministère interrogé** : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 17 avril 1997, page 2547

**Réponse publiée le** : 17 avril 1997, page 2547

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 avril 1997